



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

**Direction départementale des territoires**

Service biodiversité eau forêt

Mende, le

- 7 FEV. 2018

**Attestation de consultation du public**

**Objet :** Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - consultation du public

*Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"*

Je soussigné Xavier CANELLAS, chef du service biodiversité, eau, forêt de la direction départementale des territoires de la Lozère, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'Etat en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

**Nature et intitulés du projet de texte :**

*Arrêté modificatif relatif à l'ouverture particulière de la chasse du sanglier pour la campagne 2018-2019*

**Période de mise à disposition par la voie électronique :** du 15 janvier au 6 février 2018.

**Lien URL de la publication :**

*<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public/Projet-d-arrete-prefectoral-modificatif-ouverture-particuliere-chasse-sanglier-campagne-2018-2019>*

**Aucune observation n'a été recueillie sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.**

Le chef du service biodiversité eau forêt

  
Xavier CANELLAS